



Questionnaire concernant les élections communales 2020.

Commune de Bures sur Yvette

Liste: Ensemble pour Bures

1. Environnement

1.1 Votre programme fait référence à **la protection de l'environnement**, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant? Quels sont-ils ?

Nous considérons que l'échelon de la commune est assez pertinent pour agir sur l'aménagement du territoire, étant donné que l'urbanisme est une compétence communale :

- Les travaux qui sont réalisés sur l'espace public ou sur les bâtiments communaux ont une incidence directe (amélioration ou dégradation) sur l'environnement suivant les choix qui sont faits.
- Le PLU est un outil puissant pour induire des aménagements vertueux sur les espaces privés

Nous prévoyons en effet de mener des actions concrètes d'aménagement au cours de notre mandat. Nos choix prioritaires seront déterminés par des diagnostics de terrain spécifiquement menés pour Bures, de manière fine, et suivant une approche opérationnelle. Ces diagnostics se déclinent autour de quatre axes :

- bilan carbone des bâtiments public et sur la base du volontariat, des constructions privées
- Inventaire de la biodiversité (milieux et espèces)
- Cartographie de l'état de perméabilité des sols urbains
- Le parcours réel des déchets

Une analyse rapide de la situation existante permet déjà, en attendant les résultats mesurés des diagnostics, de dégager quelques intentions fortes que nous entendons concrétiser :

- désimperméabiliser les sols urbains
- bâtir pour le vivant
- investir dans l'isolation des équipements publics

Désimperméabiliser les sols urbains

En ville, et notamment à Bures, c'est un enjeu fort ; La ville s'est considérablement artificialisée : les sols urbains sont imperméabilisés (bétons, enrobés, jardins sur dalle), et les bâtiments neufs sont conçus pour repousser le vivant.

Nous voulons regagner de la perméabilité au niveau des sols urbains. Pour cela, chaque mètre carré compte ! Nous commencerons, avec l'aide du service technique de la commune, par cartographier finement les sols de la ville avec un indice traduisant leur état de perméabilité.

Sur la base de ce constat, nous désimperméabiliserons toutes les surfaces qui peuvent l'être à l'occasion de travaux de réfection de voirie; les voiries neuves ne seront pas démolies, cela n'aurait pas de sens en terme d'écologie (bilan carbone, déchets).

Par ailleurs, le réflexe hygiéniste qui consiste à remplir chaque redans avec de l'enrobé pour limiter l'entretien sera inversé, pour limiter au contraire, au strict minimum (dans le respect des normes PMR et des usages de circulations douces) les emprises imperméabilisées. Suivant les types de circulations, plusieurs martiaux pourront se substituer à l'enrobé : les pavés à joints vifs, le stabilisé, et pourquoi pas les bétons drainants.

Bien entendu, ce recul des surfaces traitées en enrobé ou en béton s'accompagnera dès que c'est possible de plantations, notamment au niveau des façades sur le principe des « graines de pied de mur ».

Le PLU devra évoluer par ailleurs pour imposer l'emploi de matériaux drainants sur l'espace privé pour réaliser les allées d'accès ou les stationnements. Par ailleurs, nous proposons de réduire le nombre de places de stationnement sur l'espace privé lors de la construction de logements neufs, car cela s'accompagne, une fois encore d'une artificialisation importante des sols.

Bâtir pour le vivant

Cette expression signifie que nous voulons bannir sur la commune les modes de construction mortifères.

Aujourd'hui, dans notre ville, l'urbanisation s'accompagne exclusivement d'une artificialisation : les sols sont imperméabilisés, et les façades sont bardés de matériaux composites dont le cycle de vie est désastreux : lourd bilan carbone à la fabrication, absence de filière simple en fin de vie (non compostable, mal recyclable, peu ré-employable...). Par ailleurs, ces façades sans aspérité qui ne laissent aucune chance au vivant (végétation grimpante, nidification d'oiseaux). L'architecture stérile qui a émergé au coeur de Bures est un exemple édifiant de ce qu'il ne faut pas faire.

Là encore, le PLU doit être amendé pour que sa dimension réglementaire permette d'orienter les projets de construction en faveur du développement de la biodiversité et de la diminution de l'emprunte carbone (bardages en bois naturel, essences locales, profondeur de substrat suffisantes sur les jardins sur dalle et les toitures végétales, labelisation biodiverscity...).

Nous souhaitons aussi revoir complètement la place du végétal dans l'espace public. Les fleurissements annuels (coûteux et émetteurs de carbone) seront abandonnés. Un véritable plan pluriannuel de végétalisation sera mis au point pour déployer des plantations pérennes, indigènes et économes (arbres, haies...) pour constituer à terme un véritable patrimoine planté plutôt que le décor de fleurs en bac jetables.

Bien entendu, étant donné que cette action doit être menée au long cours, ce plan de végétalisation s'articulera avec un plan-guide de gestion des espaces plantés qui orientera l'action des jardiniers pour que saison après saison, le patrimoine planté prenne corps. Lorsqu'il sera mature, ce patrimoine planté sera un atout pour lutter contre les excès climatiques, accueillir et régénérer la biodiversité dans la ville, et ré-enchanter le paysage de Bures aujourd'hui bien stérile...

De manière plus ponctuelle, nous avons quelques idées à la fois poétiques et écologiques, et par exemple, la création d'une salle de verdure devant la médiathèque pour lire en plein air aux beaux jours ; Ce jardin de lecture, situé au calme de l'ilot mairie, pourrait être accompagné d'un rideau de

lianes volubiles caduques devant la grande verrière pour limiter la surchauffe estivale tout en conservant la lumière en hiver...

investir dans l'isolation des équipements publics

Ce volet de notre projet pour la ville de Bures s'articule davantage avec l'enjeu de la réduction de l'emprunte carbone. De la même manière que pour les autres projets, nos actions seront guidées par un diagnostic de départ (bilan carbone) qui nous permettra de mener les actions les plus efficaces. Là encore, avant même de détenir les résultats exhaustifs du diagnostic, il apparaît que plusieurs bâtiments communaux demandent une requalification thermique de fond :

- la mairie (notamment l'extension en béton à l'arrière)
- La Maison de l'Environnement et de la Transition

1.2 Risques environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?

Les risques principaux sont liés à l'eau : inondations par débordement dans les quartiers du Haras et du Vaularon, inondations par ruissellement lors de fortes pluies, glissement de terrain lorsque l'urbanisme est mal pensé et l'engorgement du circuit des eaux usées. Le dimensionnement correct et l'étanchéité des collecteurs d'eau usées vis à vis du circuit des eaux de pluie sont ici clés. Parallèlement, la désimperméabilisation de surfaces doit permettre de réduire et favoriser le déphasage de l'afflux pluviométrique.

1.3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?

L'urbanisation de la ville ne peut se concevoir sans la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de ruissellement incluant les terres agricoles en amont. Ce schéma directeur à inclure dans le PLU doit nous permettre d'éviter l'attribution de permis de construire incompatibles avec la protection de l'environnement et la sécurité. Une attention toute particulière devra être portée à l'urbanisme de la CPS qui bien qu'en dehors de nos strictes limites géographiques nous menace tout particulièrement (exemple du plateau de Saclay...)

1.4 Un Plan de Sauvegarde et un DICRIM ont été réactualisés et enregistrés sur la Commune, quel est votre programme à ce sujet ?

Il importe que ces nouveaux documents soient présentés à tous les citoyens et notamment le DICRIM qui doit être diffusé par l'intermédiaire du bulletin municipal. Les habitants de la zone soumise au PPRI doivent être informés régulièrement (écrits ou réunions) des risques encourus et des moyens de sauvegarde

1.5 La nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), attribuée aux EPCI à fiscalité propre, doit selon les textes permettre d'assurer une meilleure gestion locale de l'eau tout en permettant de réduire le nombre de structures porteuses. Dans ce cadre, la CPS est la référente.

1.5.1 Quelle articulation propose la CPS et les communes et quel sera votre positionnement dans le domaine de l'eau.

1.5.1. La CPS a maintenant la compétence Gemapi en plus de la compétence assainissement dans son ensemble. Elle l'a délégué au Siahvy. Lors de son conseil communautaire du 24 septembre 2019 l'assemblée a voté à l'unanimité une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du département pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de ruissellement des eaux de pluie. On note avec satisfaction que le Siahvy ne pourra plus se retrancher derrière le fait que le ruissellement n'est pas de son ressort mais incombe aux communes ! Le rôle de nos élus sera d'être vigilants sur l'avancement du dossier.

1.5.2 Quelle sera votre action particulière concernant la partie GEMA.

Nous veillerons à préserver les zones humides restantes (modification du PLU si nécessaire), à recréer des mares disparues là où c'est possible et efficace.

1.5.3 Quelle sera votre action particulière concernant la partie PI

Il faudra creuser des noues, replanter des haies. Planter des arbres, des buissons, reprendre des bandes de trottoirs quand la largeur du trottoir le permet pour végétaliser des pans de murs (graines des pieds de mur !), gagner des surfaces perméables, aucun parking imperméable. Informer régulièrement la population sur la nécessité d'assurer la perméabilité des sols.

1.6 Votre position par rapport au PPRI et au PAPI

En matière de PPRI, BsY se caractérise par deux situations différentes. Le cas des zones déjà urbanisées pour lesquelles les actions doivent se concentrer sur les aménagements de préventions : bassins de retenue et les zones non urbanisées qui doivent être strictement protégées et rester inconstructibles. En toute logique un PPRI ne peut guère se concevoir sans le concours de toutes les communes du bassin versant. A ce titre, il conviendrait de garantir sa pertinence par une concertation de tous les acteurs (communes versantes, exploitants agricoles, ...). Concernant le PAPI d'intention, les mots ne protégeant pas, il nous paraît important de passer rapidement, fusse en plusieurs étapes, de la réflexion à l'action.

2. Eau potable

- Avez-vous des projets sur ce sujet ?

oui	
-----	--

- Si oui lesquels

La communauté Paris-Saclay s'est à nouveau engagée dans une DSP avec Suez pour les 10 communes dont les contrats s'achevaient en 2018. Ce nouveau contrat, d'une durée de 12 ans doit être suivi avec attention, tant sur le suivi de la qualité de l'eau et son évolution (présence de traces d'antibiotique) que sur le respect des engagements de travaux pris par SUEZ. Un fonctionnement en régie, permettant un contrôle et une gouvernance citoyenne nous paraît intéressant et à creuser.

3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie

Que proposez-vous concrètement

- pour gérer les arrivées et les envois des **eaux de ruissellement** sur la commune ?

Pousser la CPS à accélérer le schéma directeur de ruissellement des eaux pluviales de façon à réaliser les modifications nécessaires à la sécurité des biens et personnes situées en zone inondable.

- pour les **eaux de pluie** ?

Poursuivre les contrôles de conformité des habitations en matière de séparation eau de pluie / eaux usées rendus obligatoires pour chaque vente.

4. Zones de rétention et bassins réalisés

Quel est votre programme

- pour la mise en place dans les secteurs non pourvus
Travailler avec les habitants concernés et le SIAHVY pour mettre en place de nouveaux bassins
Obtenir au plus vite la réalisation du bassin du Baratage attendue depuis l'année 2000 et les modifications des bassins des Grands Prés et de la Frileuse
- l'entretien régulier des bassins

sans entretien, un bassin de rétention perd en efficacité. Il est essentiel d'en assurer l'entretien
Nous devons être vigilants et nous appuyer sur le diagnostic des associations de riverains.

- l'entretien régulier des berges de l'Yvette et des affluents

Les responsabilités en matière d'entretien sont définies. Elles doivent faire l'objet d'une information des riverains, en particulier lors de l'achat d'un terrain en bordure de rivière, ainsi que d'un suivi par la commune en ce qui concerne les affluents. Pour l'Yvette, il faut surveiller la réalisation régulière de l'entretien par le Siahvy qui en est responsable.

5. Assainissement

5.1 - Des recherches de **conformités de branchements des eaux** ont été instituées depuis de nombreuses années sur la commune.

Cela vous semble

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
oui	oui			

* plusieurs réponses possibles

5.2 - **Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, eaux usées dans les eaux pluviales.**

Quel est votre programme de correction ?

Contrôle de conformité des réseaux déjà évoqués ci-dessus et suffisamment nombreux.

Parallèlement, il est primordial d'assurer la bonne étanchéité du circuit des eaux usées que ce soit pour éviter la pollution des nappes phréatiques ou éviter les débordements du circuit d'eaux usées par infiltration notamment lors des orages. Ce point fera l'objet d'une attention toute particulière et nous solliciterons de la CPS un suivi du Siahvy

On rappelle qu'il est à la charge des communes de vérifier, avant de délivrer un PC, que le dimensionnement du réseau d'assainissement est adéquat.

5.3 - **Qualité des réseaux d'assainissement eaux usées.**

Que proposez-vous contre les débordements récurrents chez les habitants et dans l'environnement ?

Majoritairement traité au point 5.2. Toutefois, nous noterons la volonté, lorsque des travaux de voirie le permettent, de vérifier, maintenir, redimensionner le réseau d'assainissement. L'exemple du rendez-vous manqué route de Chartres qui aurait permis le doublement du collecteur

intercommunal du Vaularon, alors qu'un immeuble y est maintenant en construction, ne peut laisser que des regrets.

6. Contrôles et certifications

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci-dessus ?

voir eau potable

7. Travail collégial avec les Associations.

Quel est votre programme ?

Les associations sont souvent plus expertes que les élus ; elles constituent une richesse pour la commune qui doit s'appuyer sur elles pour renforcer l'efficacité communale tout en leur laissant une indépendance salutaire.

8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.

Stratégies réglementaires et autres.

voir 1.4.

Nous veillerons par ailleurs à réaliser une actualisation annuelle des documents du PCS et des exercices organisés en direction du personnel communal.